

TERMES ET CONDITIONS

EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRESOR

DU 26 FEVRIER 2019

ETAT DE COTE D'IVOIRE

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DE COTE D'IVOIRE

Dénomination de l'émission	CI..... - BAT - Aout - 2019
Nature des titres	Bons Assimilables du Trésor
But de l'émission	La présente émission de Bons Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire.
Emetteur	Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les titres (Bons et Obligations Assimilables du Trésor) sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Procédure d'émission	Adjudication Ouverte
Montant mis en adjudication	30 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	1 000 000 FCFA
Maturité	182 jours
Echéance	27 Aout 2019
Taux d'intérêt	Multiples
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance (remboursement In Fine).
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DE COTE D'IVOIRE

Sûreté des remboursements	Les titres sont émis par le Trésor Public de Côte d'Ivoire et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL – UMOA le 26 février 2019 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	26 Février 2019 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	26 Février 2019
Date de valeur des titres	27 Février 2019
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des Bons du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : - les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DE COTE D'IVOIRE

Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.

Fiscalité des titres

Les revenus perçus sur les Bons et Obligations du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidents en Côte d'Ivoire. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.

Rachat ou échange de titres

L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU
Avenue Jean-Paul II
B.P. 325 RP
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU
Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P 356
Téléphone : (226) 25 30 60 15/16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 25 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue
Delafosse
BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

BAMAKO
Boulevard du 22 octobre 1946
B.P. 206
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium
B.P. 487
Téléphone : (227) 72 33 30/ 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR
Boulevard du Général de Gaulle x
Angle Triangle Sud
B.P. 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME
Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02

GUINEE BISSAU

BISSAU
Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 38
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73
Télex : 289 BCGB1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 10 10

E-mail : adjudications@umoa-titres.org